



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE  
GROUPE ORANGE

# A.G. DES ACTIONNAIRES

## VOTER C'EST AGIR !

### Chaque salarié(\*) actionnaire peut voter selon ses propres choix !

Attachée à la liberté de vote et pour vous permettre de voter en connaissance de cause, la CFDT décrypte chaque année les résolutions soumises à l'Assemblée Générale (A.G.) des actionnaires et indique la manière dont elle s'est positionnée dans les conseils de surveillance des fonds du Plan d'Épargne Groupe (PEG).

(\*) Les salariés ayant bénéficié de l'attribution d'actions gratuites en 2007 (remises en 2009) et ne les ayant pas encore cédées peuvent participer à l'AG des actionnaires et voter les résolutions, même sans participer à l'AG.

### Montant du dividende !

Aux Assemblées Générales précédentes, la CFDT préconisait déjà une diminution du dividende. Cette position anticipait la baisse du chiffre d'affaire. Après l'avoir d'abord refusée, l'entreprise a proposé à l'AG de 2013 un montant de 0,8€ par action dans un contexte particulièrement difficile.

Face aux résultats enregistrés fin 2013 (perte de 2Md€ de chiffre d'affaire et d'1Md€ de cash flow) l'entreprise propose de maintenir à ce niveau le dividende versé au titre de 2013.

Pour la CFDT, la cohérence économique impose de baisser le dividende à 0,6€ pour ne verser pour 2013 qu'1,6Md€ et non 2,2Md€ (soit une économie de 600M€). Aussi, la CFDT confirme son positionnement en faveur d'un dividende à 0,6€ afin de maintenir les investissements et l'emploi au bon niveau pour assurer la pérennité de l'entreprise.

### Résolutions 1 et 2 **POUR**

Approbation par l'A.G. des comptes annuels d'Orange pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

- **CFDT** : C'est un simple exercice de quitus financier.

### Résolution 4 **POUR**

Attribution par le CA, d'une rémunération de 8K€ à Bernard Dufau pour la mission de vérification que la mise en examen de S. Richard dans l'affaire B. Tapie ne fait pas courir de risque à l'entreprise.

- **CFDT** : Dans le contexte juridique actuel, la CFDT soutient cette mission essentielle et de bon sens.

### Résolution 5 **POUR**

Renouvellement du mandat d'administrateur de S. Richard pour une période de 4 ans.

- **CFDT** : L'entreprise a besoin de stabilité et S. Richard demeure le garant du Contrat Social. La CFDT reste attachée au principe de présomption d'innocence.

### Résolution 3 **CONTRE**

Affectation du résultat de l'exercice clos fin 2013 et paiement d'un dividende proposé à 0,8€ par action.

- **CFDT** : Rappel : le montant du dividende arrive normalement « à la fin » d'un exercice comptable... s'il reste de l'argent (*bénéfice*).

Pour tenir compte de la situation financière de l'entreprise en fin 2013 et des 0,3€ déjà versés en décembre, la CFDT propose que le solde du dividende **soit de 0,3€** en cohérence avec notre proposition à 0,6€ pour 2013. L'économie ainsi dégagée permettrait de maintenir les investissements et l'emploi au niveau nécessaire. Pour la CFDT, le montant du dividende interagit avec santé de l'entreprise, choix d'investissements, emploi et social tout en devant préserver la confiance des actionnaires.

Retrouvez ce document et nos informations CFDT sur [Intr@noo](mailto:Intr@noo) / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet :

- <http://cfdt-ftorange.fr>
- <http://www.facebook.com/dsccfdt.orange>
- [http://twitter.com/CFDT\\_FTOrange](http://twitter.com/CFDT_FTOrange)



Avec notre Webzine, retrouvez le point de vue CFDT sur l'actualité « Orange »  
Inscrivez-vous ! [contact@cfdt-orange.fr](mailto:contact@cfdt-orange.fr)



## Résolution 6

**CONTRE**

Désignation de l'administrateur représentant les membres des salariés actionnaires : binôme uniquement CGC (P. Brunet / S. Nachman-Ghnassia).

- **CFDT >> Contre**

## Résolution 7

**ABSTENTION**

Désignation de l'administrateur représentant les membres des salariés actionnaires : binôme FO / CGC (J-L. Burgain / H. Marcy).

- **CFDT** : Le binôme ayant le plus grand nombre de voix sera valablement désigné administrateur pour un mandat de 4 ans. Un accord FO / CGC prévoit un partage du siège à mi-mandat.

## Résolution 8

**CONTRE**

Porte le montant actuel des jetons de présence alloués au conseil administration de 600 K€ à 750 K€/an. Il tient compte de la création du nouveau « Comité Innovation et Technologie » et du poste « d'administrateur référent » comme de l'importance des travaux assurés par le CA et ses 3 comités ou de la fréquence de leurs réunions.

- **CFDT** : Si la CFDT admet que le montant total des jetons de présence évolue en fonction de l'activité du CA, la situation de l'entreprise avec ses plans d'économie (Chrysalide) et de rigueur salariale conduit la CFDT à ne pas approuver une telle résolution.

## Résolution 9

**CONTRE**

Vote sur la rémunération individuelle de Stéphane Richard, Président Directeur Général d'Orange au titre de l'exercice clos fin 2013.

- **CFDT** : Cette résolution propose une rémunération annuelle allègrement supérieure à 1M€. La CFDT ne peut cautionner des rémunérations qui dépassent de beaucoup ce qui est acceptable au regard du nécessaire vivre ensemble dans notre société.

## Résolution 10

**ABSTENTION**

Vote sur la rémunération individuelle de Gervais Pellissier, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos fin 2013.

- **CFDT** : Même si la rémunération proposée n'atteint pas le seuil du million d'euros, la CFDT ne peut approuver un tel niveau de rémunération encore trop loin du tolérable.

## Résolution 11

**ABSTENTION**

Rachat par Orange de ses propres actions.

- **CFDT** : Si la CFDT peut s'engager en faveur de la participation aux résultats, elle ne cautionne pas le rachat d'actions ni l'octroi de stock-options liés par les mécanismes actuels.

## Résolution 12

**POUR**

Autorise l'administrateur référent de convoquer le Conseil d'administration en cas d'empêchement du président et d'en assurer la présidence.

- **CFDT** : Cela permet d'assurer le bon fonctionnement général de l'entreprise.

## Résolution 13

**CONTRE**

Permet au CA de réduire le capital par annulation d'actions.

- **CFDT** : Une opération d'annulation revient à partager en partie de l'actif social au profit des vendeurs des actions rachetées. Les marges de manœuvre financières d'Orange sont insuffisantes et la direction privilégie les actionnaires sans garantir pour autant l'effet bénéfique sur le cours de l'action. Or, en ce qui concerne les investissements, les besoins existent réellement : Innovation, accès au haut débit sur tout le territoire, emploi, so-

## Résolution 14

**POUR**

Vise très classiquement les pouvoirs pour formalités qui permettent de clore l'Assemblée Générale.

- **CFDT** : Cela permet d'assurer le bon fonctionnement général de l'entreprise.

### JE VEUX VOTER !

- **Par Internet** : avant le 26 mai 2014 à 15h (veille de l'AG) sur le site sécurisé : <https://planetshares.bnpparibas.com>
- **Par courrier et procuration** :

Le vote doit parvenir au plus tard le lundi 26 mai 2014 à 15h (veille de l'AG) en renvoyant le formulaire unique reçu avec votre convocation à :

**BNP Paribas Securities** (Services-CTS)  
Service aux Emetteurs-Assemblées  
Les Grands Moulins de Pantin  
9 rue Débarcadère  
93761 PANTIN Cedex

N° de Résolution	1	2	3	4	5	6	7
<b>VOTE CFDT</b>	POUR	POUR	CONTRE	POUR	POUR	CONTRE	Abstention
N° de Résolution	8	9	10	11	12	13	14
<b>VOTE CFDT</b>	CONTRE	CONTRE	Abstention	Abstention	POUR	CONTRE	POUR